



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 1847
MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DE LA
CENTRALE DE TRAITEMENT D'EAU, DES STATIONS
D'EAU POTABLE ET DES INSTALLATIONS D'EAUX USÉES**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 13 avril 2026, le règlement numéro 1847 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 575 000 \$ pour la mise à niveau des équipements de la Centrale de traitement d'eau, des stations d'eau potable et des installations d'eaux usées** ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 29 avril 2026 et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 4 mai 2026.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville